

UTILISER UN PGI EN ÉCONOMIE GESTION

ORGANISATION DE L'APPLICATION PAIE-GRH

SOMMAIRE

Utiliser un pgi en ÉCONOMIE Gestion Organisation de l'application PAIE-GRH	1
Organisation de la Paie/GRH	2
<i>Priorité à la gestion des ressources humaines</i>	2
<i>Les facettes de la GRH</i>	2
Une logique de l'évènement	3
Éléments d'analyse de l'organisation de la paie Cegid	4
<i>Les prédéfinis</i>	4
<i>Profils et rubriques</i>	5
Illustration de la logique de l'évènement - Scénarios pédagogiques	6
<i>Démarche</i>	6
<i>Quels scenarios ?</i>	6
ANNEXES	7
<i>Les prédéfinis dans Cegid, tableau récapitulatif</i>	7
<i>Images écrans</i>	8

Organisation de la Paie/GRH

Priorité à la gestion des ressources humaines

Les modules de ce type dans les PGI, sont de plus en plus orientés "GRH" Gestion des Ressources Humaines, la paie devenant une activité de soutien.

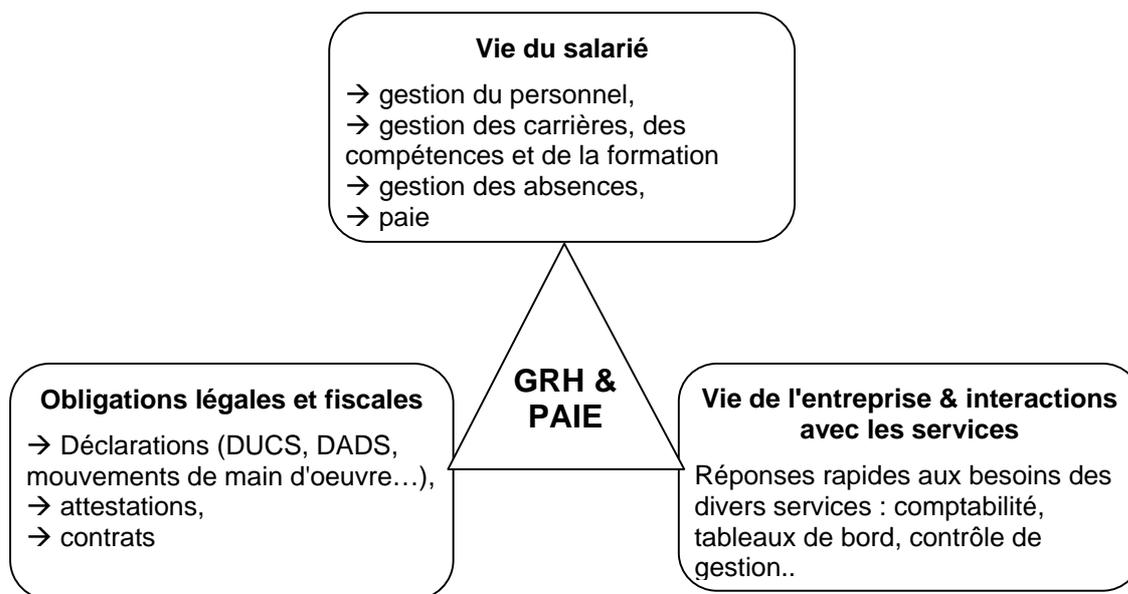
Ce qui est stratégique pour l'entreprise n'est pas la paie, mais les relations entre les sous systèmes d'informations de l'entreprise et avec les partenaires.

Les objectifs :

- automatiser les processus répétitifs tels que le traitement des paies et les obligations déclaratives,
- gérer des masses d'informations croissantes,
- faciliter le dialogue et les communications avec les partenaires,
- prévenir les dirigeants contre les risques.

Les facettes de la GRH

De grands blocs fonctionnels se dessinent

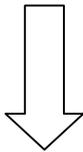


↻ objectifs sous jacents des modules de l'application :

Paie ⇒ optimiser (permettre le passage de l'administration du personnel à la GRH)
 Formation ⇒ piloter (plan de formation dynamique, valorisation et coûts, budgétisation)
 Gestion RH ⇒ comprendre (suivre les parcours, suivre et évaluer la performance)
 Manager ⇒ connaître (mettre en réseau, recueillir l'information, maîtriser le workflow)
 Analyse ⇒ anticiper par les outils de reporting, d'analyse et d'aide à la décision

Une logique de l'évènement

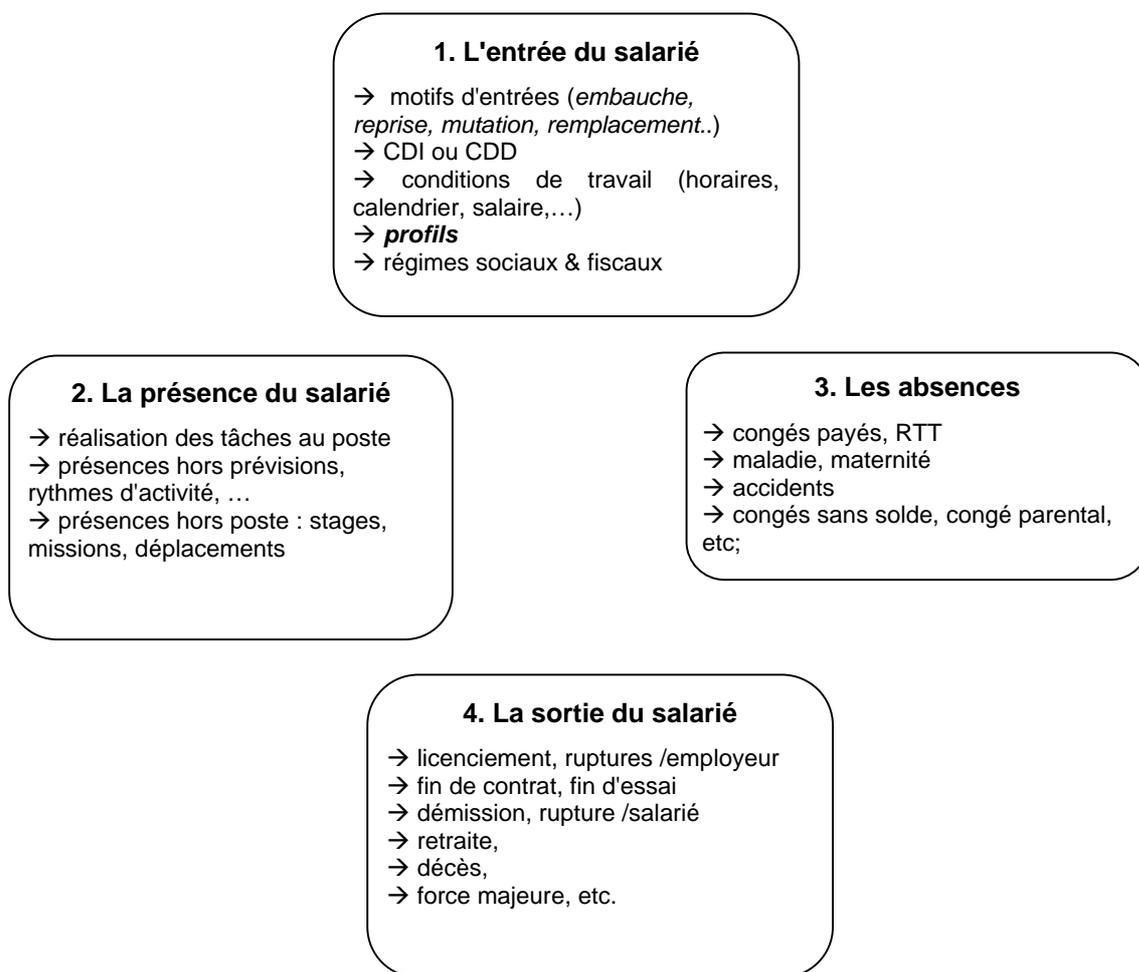
L'application PAIE-GRH, comme les autres applications du PGI, est articulée autour d'une logique de l'évènement et des ses impacts sur le système d'information de l'entreprise.



- Un évènement se produit
- Il doit être saisi (enregistré, mémorisé)
- Il devient disponible pour l'ensemble des sous systèmes
- Il impacte le fonctionnement des sous systèmes.

➤ La vie du salarié dans l'entreprise

Les évènements de la Paie-GRH peuvent se regrouper en quatre sous ensembles :



Tout évènement impacte les relations avec le salarié, avec les organismes sociaux, l'entreprise elle-même (organisation, planification, affectation de ressources), et génère des documents.



Exemples d'évènements qui impactent la paie :**Éléments d'analyse de l'organisation de la paie Cegid**

La partie administrative de la fonction Paie-GRH est devenue "affaire de spécialistes". La complexité et l'accumulation des lois successives en fait un domaine où il est difficile de tout connaître.

L'objectif d'un PGI est donc de fournir aux non-spécialistes des outils de traitement automatisés des informations, qui ne laissent aux spécialistes que les compléments de paramétrage.

Pour cela, la plupart des paramètres sont fournis en "prédéfinis".

Les prédéfinis

Ce sont des paramètres de paie (profils, rubriques de rémunération ou de cotisation, variables de paie, ...) qui sont fournis à l'utilisateur avec le dossier:

Trois types :

- Les "prédéfinis Cegid", apportés par l'installation du logiciel ou sa mise à jour : non modifiables et non supprimables, ils peuvent être dupliqués. (Codification des éléments¹ : en général pairs)
- Les "prédéfinis Standard", accessibles à tous les dossiers : peuvent être créés dans un dossier, accessibles et modifiables, supprimables dans tous les autres. (Codification des éléments : en général impairs, terminaison en 1 ou 3)
- Les "prédéfinis Dossier" : spécifiques au dossier en cours : peuvent être créés, créés par duplication, modifiables, supprimables. (Codification des éléments : terminaison en 5, 7 ou 9)

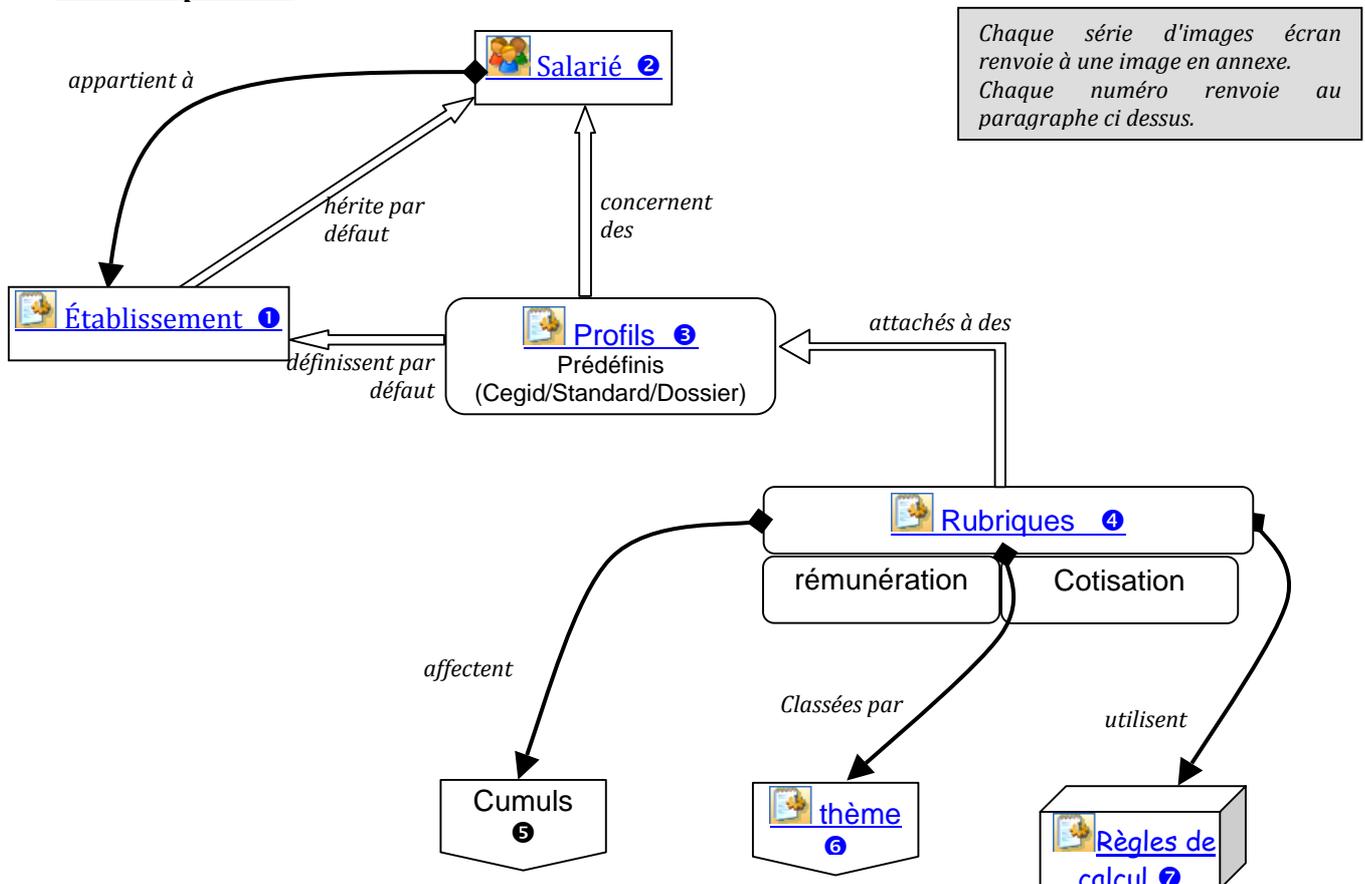
¹ (voir le détail des codifications en annexe)

Profils et rubriques

Les règles de gestion sous tendues par la terminologie Cegid sont les suivantes :

- Un **salariés** appartient à un **établissement**. Le niveau établissement définit un ensemble de règles : conventions collectives, calendrier de l'établissement, horaires, régime de congés payés, modalités de règlement, DADS...et profils de salariés (voir ci-dessous) **1**
- Le **salarié** est défini par des ensembles de caractéristiques, qu'il partage souvent avec d'autres : ses **profils** (profils d'absence, de frais, d'ancienneté, de congés payés, de cotisations, de rémunérations, de RTT, etc.)² **2 3**
 - Les **profils** appartiennent aux **prédéfinis** Cegid ou Standard ou Dossier et sont classés par nature.
 - Certains **profils** sont les **profils par défaut** de l'**établissement**.
 - Les salariés héritent par défaut des **profils** de l'établissement, mais peuvent les remplacer par d'autres (**profils "personnalisés"**).
- La paie du salarié sera calculée à partir des **profils** dont il dépend, et des **rubriques** qui sont attachées aux **profils**. **4**
- Deux types de **rubriques** sont dissociés : les **rubriques de rémunérations** qui impactent la paie en positif, et les **rubriques de cotisations** qui impactent la paie ne moins.
 - Les **rubriques** se rattachent à un **thème**. **6**
 - Les **rubriques** sont affectées à des **cumuls** de bulletin (en + ou en moins) de paie. **5**
 - Les **rubriques** comportent des modalités de calcul qui font appel à des **éléments nationaux**, ou des **variables de paie**. **7**

Schématiquement



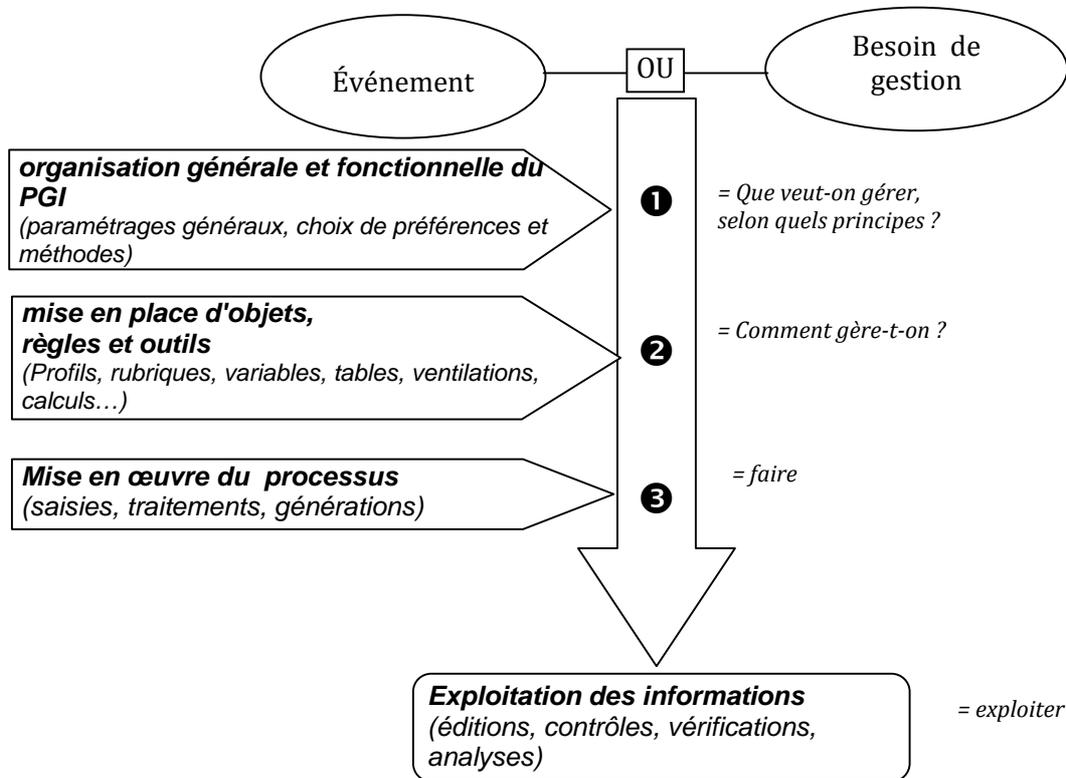
² Cegid permet de gérer des "**populations**" de salariés. Une **population** correspond à un ensemble de caractéristiques communes, à des profils communs, peut faire l'objet d'un suivi de gestion spécifique

Illustration de la logique de l'événement - Scénarios pédagogiques

Les scénarios pédagogiques possibles pour le traitement de cas sur la Paie-GRH reprendront la logique des événements et leur impact sur le système d'information.

Démarche

La démarche globale d'utilisation d'un PGI peut être la suivante



Quels scénarios ?

1. mise en place d'un processus système d'information

Cas traitement d'un départ en formation

L'élève est amené, à partir du besoin exprimé de gestion des formations, à suivre et accomplir les étapes ci-dessus.

2. Modifier un SI existant pour tenir compte d'un événement ou besoin nouveau

l'élève est amené à constater que le besoin n'est pas couvert par le système actuel, donc il doit modifier des éléments du SI (étapes **1** puis **2**), avant de régler le problème (**3**) et d'en exploiter les résultats (**4**)

Exemple du cas traitement des IJSS

➤ que doit-on gérer et selon quels principes ?

Activation de la gestion des IJSS, du maintien et de la subrogation dans les paramètres Paie, IJSS et maintien, paramétrage « critères d'application »

➤ comment ?

Création ou modifications de tables, de rubriques, etc. (objets outils, règles).

Motif d'absence : créer le motif « maladie non professionnelle ».

Créer la rubrique de rémunération 3095 + donc créer 2 critères de maintien.

➤ Mise en oeuvre

Saisie de l'absence du salarié

Saisie du bulletin de paie

3. Analyser un dysfonctionnement et le réparer

ANNEXES

Les prédéfinis dans Cegid, tableau récapitulatif

(Extrait de l'aide Cegid)

[Connaitre les éléments prédéfinis Cegid](#)

Les éléments prédéfinis Cegid sont apportés à chaque installation de l'application Cegid Paie (première installation et mise à jour de l'application).

Vous ne pouvez ni les supprimer, ni les modifier, ni en créer de nouveaux.

Les éléments prédéfinis Cegid peuvent être dupliqués pour créer un nouvel élément prédéfini Standard ou Dossier, selon le cas, en respectant rigoureusement la codification imposée.

Ils sont communs à tous les dossiers de paie que vous gérez.

Attention !

Seul l'utilisateur Réviseur peut mettre à jour les éléments nationaux prédéfinis Cegid (date de validité et valeur).

[Connaitre les éléments prédéfinis Standards](#)

Si vous avez opté pour une gestion multi-dossiers (accès aux applications de la gamme Cegid par Cegid Bureau), les éléments prédéfinis Standard sont communs à tous les dossiers.

Ainsi, un élément prédéfini Standard créé dans un dossier peut être accessible et modifiable à partir d'un autre dossier.

Les éléments prédéfinis Standard peuvent être dupliqués pour créer un nouvel élément prédéfini Standard ou prédéfini Dossier, selon le cas, en respectant rigoureusement la codification imposée.

Attention !

Seul l'utilisateur Réviseur peut créer et modifier les éléments prédéfinis Standard.

[Connaitre les éléments prédéfinis Dossier](#)

Les éléments prédéfinis Dossier sont accessibles uniquement dans le dossier dans lequel ils ont été créés.

Ces éléments peuvent être créés de toute pièce ou bien dupliqués à partir d'un autre élément prédéfini Cegid, Standard ou Dossier.

Prédéfinis Cegid, Standard, Dossier

	Long. code	Type	prédéfini CEGID	prédéfini STANDARD	prédéfini DOSSIER
Éléments nationaux	4	NUM	code pair ou impair < 1000	code impair > 1000	dupliqué d'un élément prédéfini CEGID ou prédéfini STANDARD
Conventions collectives	3	NUM	code 000 et code pair	code impair	non
Profils	3	NUM	code pair ou impair < 100	code impair > 100 terminaison 1 ou 3	code impair > 100 terminaison 5, 7 ou 9
	3	AlphaNUM	-	seuls les 2 premiers caractères peuvent être alphabétiques si le 1er caractère est alphabétique (exemple : A01, AA1)	non
Rémunérations	4	NUM	code pair	code impair terminaison 1 ou 3	code impair terminaison 5, 7 ou 9
Cotisations	4	NUM	code pair	code impair terminaison 1 ou 3	code impair terminaison 5, 7 ou 9
Variables	4	NUM	code pair	code impair > 1000 terminaison 1 ou 3	code impair > 1000 terminaison 5, 7 ou 9
Cumuls	2	NUM	code pair ou impair < 50	code impair > à 50 terminaison 1 ou 3 code pair > 50	code impair > 50 terminaison 5, 7 ou 9
	2	AlphaNUM	-	le caractère alphabétique doit se situer en première position ; pas de contrôle sur le dernier chiffre (exemple : A1)	non
Activités	3	NUM	code pair ou impair < 100	code impair > 100 terminaison 1 ou 3	non
Tables dossier	3	NUM	code pair	code impair > 100 terminaison 1 ou 3	code impair > 100 terminaison 5, 7 ou 9
Tablettes coefficient, indice, niveau, qualification (1)	17	AlphaNUM	non	code libre	code libre
Tablettes emploi, organisation, statistiques (2)	3	AlphaNUM	non	non	code libre
Motifs d'absence	3	AlphaNUM	CHI (chômage intempéries) PRI (congés payés pris)	code libre	code libre
Modélisation écritures	non défini	NUM	code pair	code impair terminaison 1 ou 3	code impair terminaison 5, 7 ou 9
Jours fériés	3	AlphaNUM	non	code libre	code libre

(1) les tablettes des codes **coefficient**, **indice**, **niveau** et **qualification** sont liées au dossier ; pas de notion prédéfinie.

(2) les tablettes des codes **emploi**, **organisation** et **statistiques** sont liées au dossier ; pas de notion prédéfinie.

Images écrans

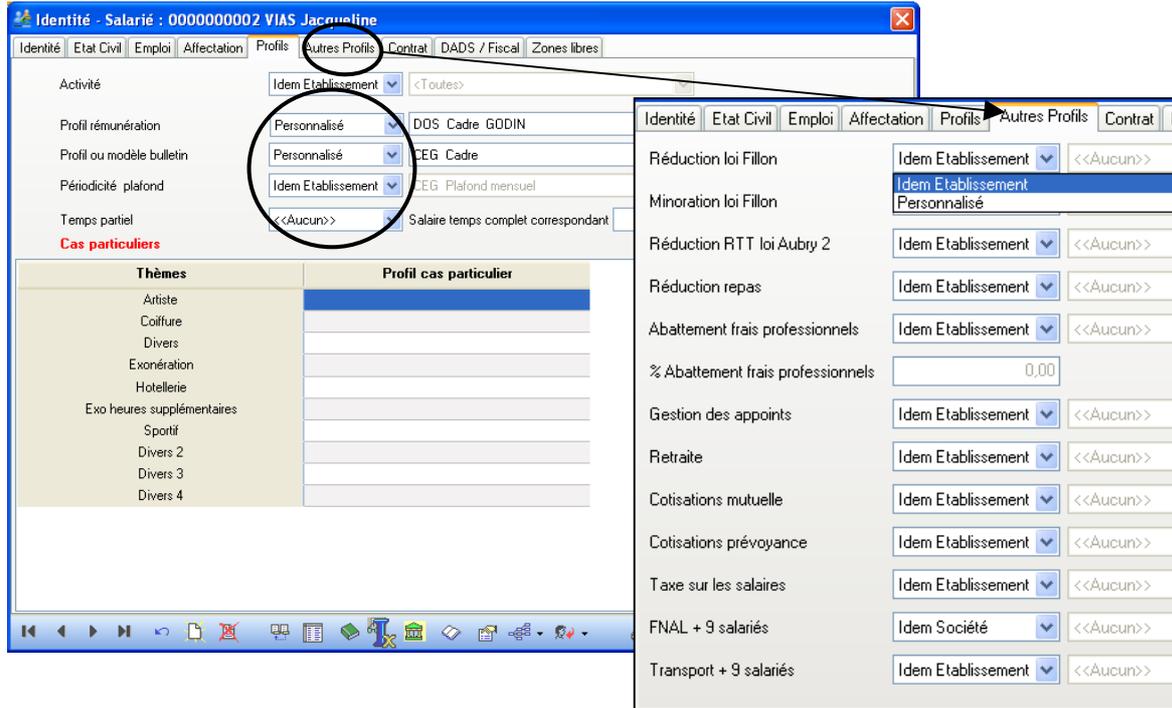
Établissement ① Paramètres, Dossier, Établissements

The screenshot displays the 'Etablissement : 001 GODIN S.A.' configuration window in the CEGID - PAIE-GRH - Paramètres application. The window is divided into several sections:

- Header:** 'Etablissements : 001 GODIN S.A.' and 'Etablissement : 001 GODIN S.A.'
- Left Panel:** A navigation menu with options like 'Calcul de paie', 'Dossier', 'Paramètres société', 'Etablissements', 'Exercices Sociaux', 'Editions', 'Tables', 'Ducs', 'DADS-U', 'Comptabilité', 'Gestion envois', 'Gestion des fichiers', and 'Populations'.
- Main Content Area:**
 - Code:** 001, Libellé: GODIN S.A., Abrégé: GODIN, Forme: Société Anonyme.
 - Adresse:** 235 rue SADI CARNOT, Localité: [empty], Code postal: 02120, Ville: GUISE, Pays: FRANCE.
 - Caractéristiques:** Numéro MSA, Horaire de référence établissement (151,67), % Prorata TVA (000,00), Organisme à éditer sur bulletin (<<Aucun>>), Convention collective, Test au minimum (smic/conventionnel), Calendrier standard, Edition du calendrier en jour ou heure, Médecine du travail, DDTEFP, Type de titre restaurant, Etab. rattachement décl. handicapé, Régime Alsace Moselle, Subrogation IJSS (checked), Historique maintien au contrat.
 - Profils (Selected):**
 - Activité: <Toutes>
 - Profil rémunération: DOS Salaire mensuel GC, Profil ou modèle bulletin: CEG Non cadre mensuel
 - Plafond bulletin: CEG Plafond mensuel, Réduction loi Fillon: Aucun
 - Réduction repas: <<Aucun>>, Minoration loi Fillon: Aucun
 - Réduction RTT loi Aubry 2: Aucun, % Abattement: 0,00
 - Abattement frais professionnels: Aucun, Cotisations prévoyance: aucun
 - Profil retraite: <<Aucun>>, Taxe sur les salaires: aucun
 - Cotisations mutuelle: aucun, Gestion des appoints: Aucun
 - Ancienneté: Aucun
 - Transport: Transport + 9 salariés, Profil: Aucun, Taux de versement: 00,000, Date de validité: 01 janv. 1900

[Retour Schéma](#)

 **Salarié 2**
Paie, Salariés



Identité - Salarié : 000000002 YIAS Jacqueline

Autres Profils

Idem Etablissement	Personnalisé
<Toutes>	
DOS Cadre GODIN	
DEG Cadre	
DEG Plafond mensuel	
<<Aucun>>	Salaires temps complet correspondant

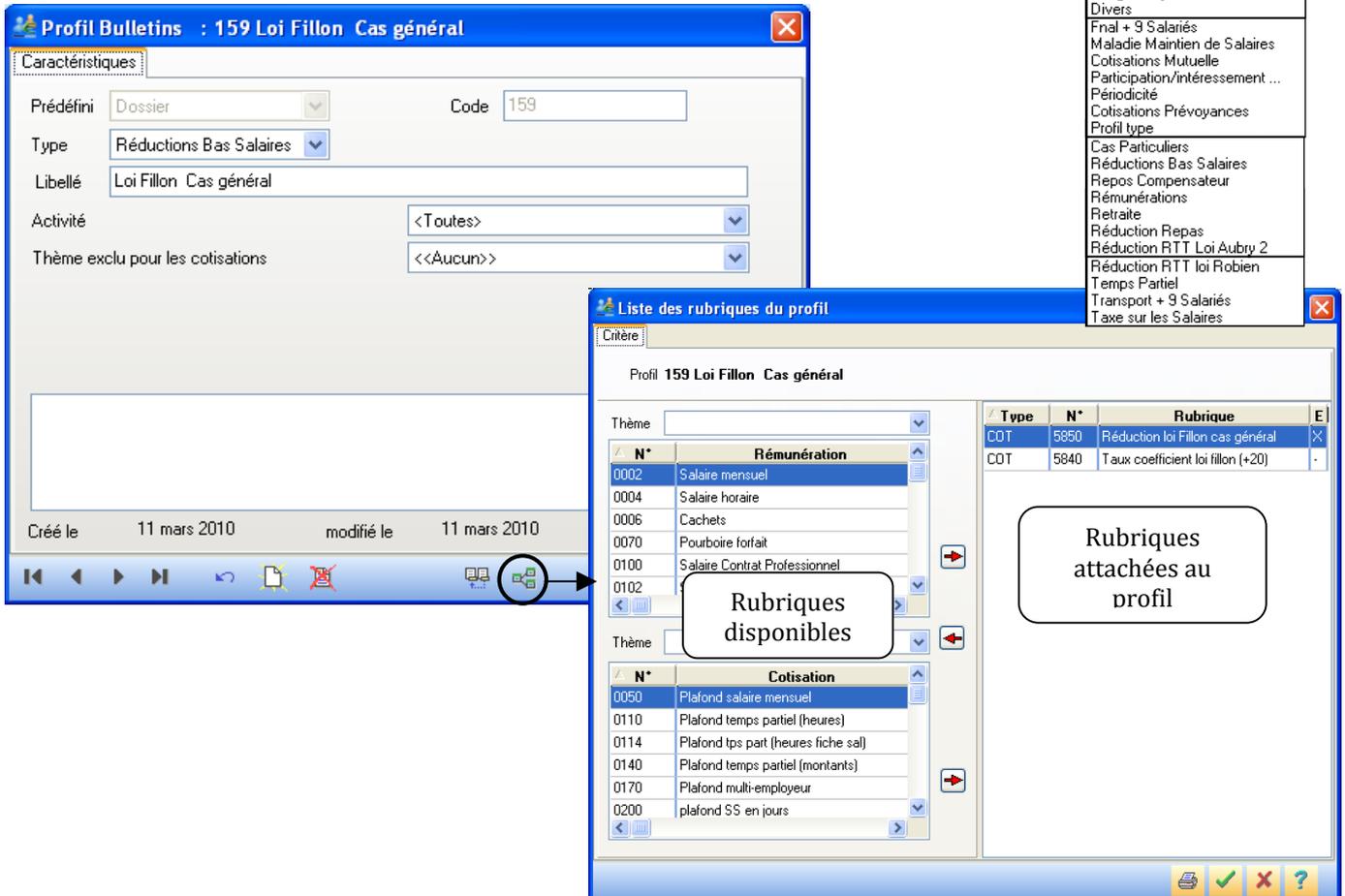
Cas particuliers

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coiffure	
Divers	
Exonération	
Hotellerie	
Exo heures supplémentaires	
Sportif	
Divers 2	
Divers 3	
Divers 4	

Autres Profils

Réduction loi Fillon	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Minoration loi Fillon	Idem Etablissement	Personnalisé
Réduction RTT loi Aubry 2	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Réduction repas	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Abattement frais professionnels	Idem Etablissement	<<Aucun>>
% Abattement frais professionnels		0,00
Gestion des appoints	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Retraite	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Cotisations mutuelle	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Cotisations prévoyance	Idem Etablissement	<<Aucun>>
Taxe sur les salaires	Idem Etablissement	<<Aucun>>
FNAL + 9 salariés	Idem Société	<<Aucun>>
Transport + 9 salariés	Idem Etablissement	<<Aucun>>

 **Profils 3**
Paramètres, Calcul de paie, Profils
exemple de profil



Profil Bulletins : 159 Loi Fillon Cas général

Caractéristiques

Prédéfini: Dossier Code: 159

Type: Réductions Bas Salaires

Libellé: Loi Fillon Cas général

Activité: <Toutes>

Thème exclu pour les cotisations: <<Aucun>>

Créé le 11 mars 2010 modifié le 11 mars 2010

Liste des types ou nature de profils

- <<Tous>>
- Absence
- Abattement frais professionnels
- Ancienneté
- Gestion des Appoints
- Fin CDD
- Congés Payés
- Divers
- Fnal + 9 Salariés
- Maladie Maintien de Salaires
- Cotisations Mutuelle
- Participation/Intéressement ...
- Périodicité
- Cotisations Prévoyances
- Profil type
- Cas Particuliers
- Réductions Bas Salaires
- Repos Compensateur
- Rémunérations
- Retraite
- Réduction Repas
- Réduction RTT Loi Aubry 2
- Réduction RTT Loi Robien
- Temps Partiel
- Transport + 9 Salariés
- Taxe sur les Salaires

Liste des rubriques du profil

Profil 159 Loi Fillon Cas général

N°	Rubrique
Rémunération	
0002	Salaires mensuel
0004	Salaires horaire
0006	Cachets
0070	Pourboire forfait
0100	Salaires Contrat Professionnel
0102	
Cotisation	
0050	Plafond salaire mensuel
0110	Plafond temps partiel (heures)
0114	Plafond tps part (heures fiche sal)
0140	Plafond temps partiel (montants)
0170	Plafond multi-employeur
0200	plafond SS en jours

Rubriques disponibles

Type	N°	Rubrique
CDT	5850	Réduction loi Fillon cas général
CDT	5840	Taux coefficient loi fillon (+20)

Rubriques attachées au profil

[Retour Schéma](#)

Rubriques ④

Paie, Paramètres, Rémunérations ou Paie, Paramètres, Cotisations

Rémunération : 0905 Prime ancienneté Godin

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations

Prédéfini: Dossier
Code: 0905 Libellé: Prime ancienneté Godin
Nom court: Prime ancienneté
Thème: Salaires
Activité: <Toutes>

Type de calcul effectué: Base * Taux/100

Type	Base	Taux	Coefficient	Montant
Variables de paie	0060	Variables de paie		
	Brut salarié du mois en...	Ancienneté Godin		
Montant	Quantité			
Imprimable/Décimales	2	2		2

Mini & Maxi

Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	<<Aucun>>

Créé le 30 sept. 2009 Modifié le 30 sept. 2009

Gestion associée

Rubrique 0905 Prime ancienneté Godin

Cumul non affectés

- 03 Salaire de base
- 04 Horaire de base
- 06 Horaire de base loi fillon
- 07 Charges patronales
- 08 Charges salariales
- 10 Net à payer
- 14 Base CSG/CRDS non déduct 100 %
- 16 CSG déductible revenu remplacement
- 17 Base CSG déductible 100%
- 20 Heures travaillées
- 21 Heures payées
- 22 Heures normales
- 23 Heures suppl. 10 %
- 24 Heures suppl. 25 %
- 25 Heures suppl. 33 %
- 26 Heures suppl. 50 %
- 27 Heures suppl. 100 %
- 28 Heures Exclue calcul allègement RTT
- 29 Charges exclus cotis légales H.Sup
- 39 Base sommes isolées

Cumul affectés en gain

- 01 Brut avant abattement
- 02 Brut après abattement
- 05 Salaire Brut Habituel
- 09 Net imposable
- 11 Base Congés Payés
- 12 Base CP maintien
- 13 Base CSG/CRDS non déduct 97 %
- 15 Base CSG déductible 97 %

Cumul affectés en retenue

Liste des rémunérations affectées à un compte

Standards

Rémunération: 0000 à 9999
Prédéfini: [] Sans affectation

Filtres: [] Présentations: Défaut

Rémunération	Libellé	Prédéfini	compte génér	Sens 1	compte g	Sens 2	Numéro dossier
0002	Salaire mensuel	CEGID	64110000	Gain			000000
0004	Salaire horaire	CEGID	64110000	Gain			000000
0006	Cachets	CEGID	64110000	Gain			000000
0070	Pourboire forfait	CEGID	64110000	Gain			000000
0190	Salaire Apprenti	CEGID	64110000	Gain			000000
0192	Salaire Apprenti G	CEGID	64110000	Gain			000000
0194	Salaire Apprenti	CEGID	64110000	Gain			000000
0196	Salaire Apprenti	CEGID	64110000	Gain			000000
0198	Salaire apprenti	CEGID	64110000	Gain			000000

[Retour Schéma](#)

 **Thèmes des rubriques 6**
de rémunérations

- Absences
- Abattements
- Avantages en nature bruts
- Compléments de salaire
- Heures Complémentaires
- Primes / Indemnités imposables
- Primes / Indemnités non Imposables
- Rémunération non imp. soumise à cot
- Retenues sur Salaires
- Salaires
- Rubrique de net
- Net A Payer

de cotisations

- | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| ASSEDIC | URSSAF Contrat consolidé | URSSAF Contrat d'avenir |
| Base de Cotisation | URSSAF Contrat Orientation | URSSAF Bassin Emploi Redynamisé |
| Retraite Cadre | URSSAF Embauche ZRR | URSSAF service à la personne |
| CCVRP | URSSAF Pigiste | URSSAF |
| Divers FNAL / Transport | URSSAF Formateurs | URSSAF EXD temps partiel |
| Mutuelle non cadre | URSSAF Spectacle | URSSAF CIE |
| Mutuelle cadre | URSSAF ACCRE | URSSAF EXD 1er Salarié |
| Prévoyance non cadre | URSSAF Vendeur domicile | URSSAF Embauche ZRU |
| CSG/CRDS non déductible | URSSAF sportif | URSSAF Embauche ZFU |
| CSG/CRDS déductible | URSSAF Jeune entreprise innovante | URSSAF Emploi Solidarité |
| Retraite Non Cadre | URSSAF Contrat RMA | URSSAF Contrat Qualification |
| Retraite supplémentaire | URSSAF Exo Loi DOM | URSSAF 1er sal avant 1999 |
| Réduction déduction | URSSAF Contrat professionnalisation | URSSAF Contrat CES |
| TAXES DIVERSES | URSSAF Accompagnement dans l'em | |

[Retour Schéma](#)

 **Variables de la paie 7**

Paramètres, Calculs de paie, Variables

Catégories de variables :

- Alerte
- Calcul
- Cotisation
- Cumul
- Rémunération
- Test
- Valeur

[Retour Schéma](#)

Exemples de modalités de calculs d'une variable

Variable : 2805 Prime/CA de 0 à 15 000

Prédéfini: Dossier Code: 2805
 Libellé: Prime/CA de 0 à 15 000 Nature: Test
 Thème: Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Montant rémunération > 2825 ... Chiffre d'affaires God < Valeur (coef, taux, quant) 15000
 FIN

Alors Montant rémunération > 2825 ... Chiffre d'affaires God * Valeur (coef, taux, quant) 0,006 0,006
 FIN

Si non Variables de paie > 2807 ... Prime/CA de 15 000 FIN

Nombre de décimales de l'arrondi: 2 (de 0 à 5 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Variable : 0621 Coef réduction loi Fillon Aubry II

Prédéfini: CEGID Code: 0621
 Libellé: Coef réduction loi Fillon Aubry II Nature: Test
 Thème: Réductions RTT

Test Bloc Note

Si Variables de paie > 0619 ... 3 Loi Fillon Aubry II < Eléments nationaux > 0062 ... Loi Fillon Coef avec G
 * Valeur (coef, taux, quant) -100 FIN

Alors Eléments nationaux > 0062 ... Loi Fillon Coef avec G * Valeur (coef, taux, quant) -100
 FIN

Si non Variables de paie > 0619 ... 3 Loi Fillon Aubry II FIN

Nombre de décimales de l'arrondi: 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

[Retour Schéma](#)